

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT
DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

OBJET :

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ -
TRANSPORT AERIEN ET TRANSPORT
FERROVIAIRE POUR LA COMMUNE
DE SAINT LAURENT DU MARONI**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 33

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

L'an deux Mille douze, le Lundi 1^{er} Octobre
à dix huit heures trente minutes, le Conseil
Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-
Maroni s'est réuni sous la présidence de
Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à
la convocation adressée le **25 Septembre
2012.**

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire -
Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN
M. Laurent ADELAAR - M. Germain
BALMOKOUN - Mme. Bénédicte FJEKE -
M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU -
Mme. Diana JOJE-PANSA - Mme. Daniéla
STOMP - M. David CHEMINEL - Mme.
Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-
LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Bernard
SELLIER - M. Jean GONTRAND - M.
Michel VERDAN - M. Patrick ARMEDE -
M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Elie
PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE
PROCURATION :**

Mme. Hélène PERRET à Mme. Bénédicte
FJEKE - Mme. Edmonde MARTIN à M.
Franck THOMAS - M. Jean-Paul
RANDOLPH à M. Serge-Aimé SAINT-AUDE

ABSENTS EXCUSES : Mme. Agnès
BARDURY - Melle Jessie BERTRAND -
Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Jocelyn
MADELEINE - M. Roland JOSEPH - Mme.
Malaïka ADAM - M. Sylvio VAN-DER-PIJL

ABSENTS NON EXCUSES : Melle. Lyvie
CLAUDE - Melle. Ruth SIMON - M. Alain
PANELLE -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Cécile
ALFRED.

.../...



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un marché selon la procédure ouverte, en application des articles 29 et 33 du Code des Marchés Publics a été lancé le 08 juin 2012 sur le JOUE, le BOAMP et le France Guyane, pour le transport aérien et le transport ferroviaire pour la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Ce marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, se décompose en cinq lots, définis comme suit :

- ✓ Lot n° 1 : Transport aérien « vols secs » à destination et au départ de la France hexagonale
- ✓ Lot n° 2 : Transport aérien « vols secs » à destination et au départ des Départements et Territoires d'Outre Mer, de la zone Caraïbes et Amérique
- ✓ Lot n° 3 : Transport aérien « vols secs » - vols intérieurs en France hexagonale
- ✓ Lot n° 4 : Transport aérien « vols secs » - vols intérieurs en Guyane
- ✓ Lot n° 5 : Transport ferroviaire en France hexagonale

Une seule offre est parvenue dans les délais prescrits, celle de la SARL Ouest Voyages Guyane pour les cinq lots.

La commission d'appel d'offres réunie les 03 et 17 septembre dernier, après vérification et examen des pièces administratives, des capacités économiques et financières mais également des références professionnelles et capacités techniques a retenu l'offre de SARL Ouest Voyages Guyane pour les cinq lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins quatre (4) abstentions DECIDE :

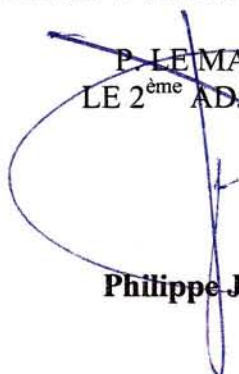

↳ **D'ATTRIBUER** le marché relatif au transport aérien et transport ferroviaire pour la commune de Saint-Laurent du Maroni à la SARL Ouest Voyages Guyane pour les cinq lots ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT LAURENT DU MARONI, le 02 Octobre 2012

P. LE MAIRE
LE 2^{ème} ADJOINT

Philippe JOAN

